

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSEC DE GSF SATURNE DU 11/09/2025

Présents :

Président du Comité Social et Economique central: Davy RODRIGUES

Assistante de direction: Tiffany ROBERT

Membres titulaires :

Mustapha EL MARROUN

Abdelaziz MAHDIYAN

Nadia SCHMITT

Absents excusés :

Serge SOLLER

Maxime GELEZ

Christine VOGEL

Heure d'ouverture de la séance : 15h30

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 26/05/2025

La secrétaire demande l'annexe du PV DU 23/01/2025 point 4 (renouvellement des contrats sociaux pour 2025)

Les remarques suivantes ont été formulées :

Compte tenu de l'absence de M. SOLLER et Mme VOGEL le point 2 devra être remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion. M. EL MARROUN étant absent à compter du 22 septembre 2025 la réunion devra être programmée avant.

Les questions suivantes ont été posées : RAS

Il a été répondu par le Président : **La réunion devrait être programmée avant selon les agendas.**

2. Réponses motivées de l'employeur sur les observations, vœux ou avis émis par le comité lors d'une précédente réunion en date du 26/05/2025.

- Désignation des membres de la Commission Santé Sécurité Conditions de travail du CSE Central - point remis à l'ordre du jour.

3/ Désignation des membres de la Commission Santé Sécurité Condition de travail du CSE Central

Il a été rappelé que la Commission comprend trois membres représentants du personnel, dont au moins un représentant du second collège si ce collège est représenté au sein du CSEC.

Au cours de la première réunion du CSEC, les membres de la Commission seront désignés par les membres du CSEC par une résolution adoptée à la majorité des membres présents.

Se sont portés candidats pour être membres de la CSSCT du CSEC :

-Nadia SCHMITT

-Mustapha EL MARROUN

En l'absence d'un représentant du second collège à la réunion du 23/01/2025, ce point (Désignation des membres de la Commission Santé Sécurité Condition de travail du CSEC) devra être remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion CSEC.

Monsieur SOLLER et Mme VOGEL étant absents à la date de la réunion du 11/09/2025, ce point est remis à l'ordre du jour de la réunion du CSEC.

Point sur les congés payés échus (demande de N. SCHMITT).

La secrétaire souhaite connaître la position de la Direction à propos de la communication relative à la perte des congés non pris, ainsi que savoir si l'ensemble des collaborateurs de la société GSF SATURNE ont effectivement utilisé leurs jours de congé.

Le Président indique que certains collaborateurs disposent encore de congés antérieurs non pris. Il a demandé que l'ensemble des congés soient impérativement planifiés durant la période en cours. Il précise qu'à ce jour aucune tolérance ne sera accordée au-delà du 31 mai 2026, sauf nouvelle politique groupe.

NAO : modalités d'application concernant les cartes cadeaux et les congés liés à l'ancienneté (demande de N. SCHMITT).

La secrétaire demande à ce qu'un suivi rigoureux des cartes cadeaux remises à l'occasion des anniversaires des 20 et 30 ans soit assuré par chaque établissement.

Le Président précise qu'à ce jour, aucune solution n'a été identifiée pour automatiser la distribution des cartes cadeaux. Il demande que chaque établissement transmette son listing en vue de la prochaine réunion, et souhaite que les CSE procèdent à un point de suivi semestriel.

3. Information sur le projet d'acquisition d'une société par GSF SAS

Le Président lit au Comité une information concernant un projet d'acquisition d'une société par GSF SAS.

GSF a finalisée l'acquisition du Groupe Ithaque, incluant sa filiale Pénélope, spécialisée dans les métiers de l'accueil, de l'hospitalité ainsi que dans les activités FMG (Field Marketing Group), telles que le merchandising et la force de vente commerciale. Cette opération, effective à compter du 9 septembre 2025, portera le chiffre d'affaires du Groupe à 1,6 milliard d'euros, dont un peu plus d'un quart réalisé hors du secteur de la propreté.

Les remarques suivantes ont été formulées : ras

Les questions suivantes ont été posées : Quelles sont les implications pour GSF ?

Il a été répondu par le Président : Aucune conséquence n'est envisagée à ce stade. Le Président s'engage à revenir vers nous si des évolutions ou implications devaient être considérées.

4. Information et consultation récurrente du comité sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les orientations de la formation et le plan de développement des compétences

a. Orientations stratégiques de l'entreprise

Le Président présente au comité, au travers de la note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation » transmise en PJ de l'ordre du jour, les grands schémas d'évolution et de développement de l'entreprise ainsi que ces conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et aux stages et les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

b. Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) – ou Gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP)

La GPEC (ou GEPP) permet d'accompagner, de préparer l'entreprise à relever les enjeux sociaux et économiques auxquels elle est confrontée.

Pour ce faire, l'entreprise

- dresse un état des lieux des emplois et des qualifications,
- analyse ses perspectives d'évolution,
- identifie ses besoins et,
- met en place les actions nécessaires en tenant compte des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise, lui permettant de relever les défis et enjeux de demain (recrutement, formation, mobilité interne ou externe, organisation du travail, entretiens d'évaluation, bilans de compétence, etc.).

Le Président rappelle qu'un accord GEPP est actuellement en cours (15/12/2020), conclu pour 4 ans.

c. Orientation de la formation et plan de développement des compétences

Le Président présente, au travers de la note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation » transmise en PJ de l'ordre du jour, les grandes orientations de la formation en fonction des orientations stratégiques, qui rappelle les enjeux stratégiques de l'entreprise, en fonction des perspectives économiques, des projets de l'entreprise et de leurs conséquences environnementales, et présente les axes prioritaires de la formation.

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS

Les questions suivantes ont été posées : RAS

Il a été répondu par le Président : RAS

Avis du comité sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et les orientations de la formation :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur les orientations stratégiques de l'entreprise :

Avis du Comité :

Favorable: 0 voix

Défavorable: 1 voix

Ne se prononce pas : 2 voix

Le comité n'émet pas d'avis.

5. Information et consultation récurrente du comité sur la situation économique et financière de l'entreprise, l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche

Le Président présente la situation économique et financière de l'entreprise. Cette présentation est faite notamment sur la base des informations contenues dans la base de données économiques et sociales de l'entreprise, ainsi que des informations suivantes :

- Informations sur l'activité et la situation financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année: «Rapport annuel de gestion et d'activité commerciale», regroupant notamment les informations relatives à l'activité économique et financière de la société dans la période et ses perspectives économiques pour l'année à venir.
- Bilan comptable, annexes, et documents de gestion prévisionnelle, rapport du commissaire aux comptes; ayant été transmis au représentant désigné du Comité ou à défaut au secrétaire du Comité ;
- Informations sur la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise: celle-ci est confiée à la société GSF SAS (cf. Note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation »)
- La société ne bénéficie pas du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche.

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS

Les questions suivantes ont été posées : RAS

Il a été répondu par le Président : RAS

Avis du comité sur la situation économique et financière de l'entreprise, la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise y compris l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur la situation économique et financière de l'entreprise, la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise y compris l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche :

Avis du Comité :

Favorable : 1 voix

Défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 2 voix

Le comité n'émet pas d'avis.

6. Information et consultation sur la mise à jour du Règlement intérieur

Le Président présente les modifications envisagées d'annexes du règlement intérieur dont chaque membre du Comité détient une copie.

Il est précisé que le contenu du Règlement Intérieur en lui-même est inchangé mais que 4 annexes du règlement intérieur sont modifiées :

- **Charte d'utilisation du SI** : les modifications figurent
 - en page 3 Définitions,
 - ajout d'un article 6 en page 11,
 - et une annexe.

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS
Les questions suivantes ont été posées : RAS
Il a été répondu par le Président : RAS

- **Charte de bon usage des moyens informatiques** : les modifications figurent ;
 - en page 2
 - et la page 3 a été ajoutée.

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS
Les questions suivantes ont été posées : RAS
Il a été répondu par le Président : RAS

- **Code des bonnes pratiques de prévention de la corruption** :
 - le Code des bonnes pratiques a été actualité. Il a été ajouté une mention relative à la plateforme dématérialisée de recueil et de traitement des alertes, souscrite par GSF auprès de l'éditeur EQS.
 - Le préambule et les pages 6 et 7 ont été modifiés.

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS
Les questions suivantes ont été posées : RAS
Il a été répondu par le Président : RAS

- **Création de la Politique liée à Intelligence Artificielle**

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS
Les questions suivantes ont été posées : RAS
Il a été répondu par le Président : RAS

Le Président interroge le Comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur les mesures figurant sur le projet de règlement intérieur qui lui a été soumis.

Avis du Comité:

Favorable: 2 voix.

Défavorable : 0 voix.

Ne se prononce pas : 1 voix.

Le Comité émet donc un avis favorable sur cette mesure.

Le Président précise au Comité les modalités d'entrée en vigueur du Règlement Intérieur:

- Communication du règlement intérieur à l'inspecteur du travail dont relève la société, accompagné de l'avis des CSE et du CSEC.
- Dépôt au greffe du Conseil de prud'hommes dans le ressort duquel se situe la société
- Affichage au sein de l'établissement et sur l'ensemble des sites

La secrétaire souhaite que le règlement intérieur dûment signé soit diffusé à tous les membres du CSEC ainsi qu'aux établissements concernés.

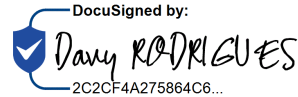
Fin de la séance: 17h00

La secrétaire
Nadia SCHMITT

Signé par :

61C745615D7640D...

Le Président
Davy RODRIGUES

DocuSigned by:

2C2CF4A275864C6...